L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 AOUT 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 30 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera au porteur.

Vente à l'Encan de ce jour.

Par Leaumont, Blache & Co—Marchandises sèches, chapeaux, chaussures, &c.

Par B. Turpin, 96 Vieille-Levée—Eaux-de-vie, vermouth, vins, sardines, &c.

Par C. E. Forstall, au coin des rues Union et Bons-Enfants—Une pharmacie.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille-Levée, No 95—Eaux-de-vie française, pour clore une consignation.

Revue commerciale de l'année.—Nous publierons demain samedi, 31 août, notre revue commerciale annuelle, qui comprendra le résumé des opérations et les statistiques des différents produits. A raison de la longueur de ce document l'Abeille paraîtra sur une feuille double.

En charte privée.

Nous avons annoncé la proclamation de M. Lincoln qui interdit à ses sujets toutes relations commerciales avec les Etats rebelles. Il lui restait deux mesures à prendre pour compléter la mise en charte privée des Etats Confédérés, c'était d'interdire les communications épistolaires et télégraphiques, et de priver entièrement le Sud de la lecture des journaux du Nord. Le cœur paternel d'Abraham a hésité à recourir à ces mesures de rigueur extrême, mais le salut de l'Union l'a emporté sur la clémence, et le décret fatal a été lancé.

Depuis six mois que le blocus par mer et par terre prive le Sud des grains et des farines de l'ouest, du porc de Cincinnati et du *lager bier* de St-Louis, les rebelles ont eu l'audace de s'obstiner à ne pas mourir de faim. Ils ont poussé la déraison jusqu'à empêcher eux-mêmes les contrebandiers et ont arrêté les tentatives de quelques spéculateurs charitables de l'Ohio et de l'Indiana qui s'ingéniaient à leur faire passer des subsides. Puisque la privation de nourriture matérielle a été impuissante sur ces cœurs endurcis, Lincoln a recours à la privation de nourriture intellectuelle. Plus de lettres, plus de journaux du Nord pour les révoltés du Sud, jusqu'à ce que leurs âmes altérées par ce châtiment terrible viennent à résipiscence et demandent pardon en criant à Lincoln: "rendez-nous notre pain quotidien du *Herald*, de la *Tribune*, du *Times*."

Et le télégraphe? Comment vivre sans recevoir chaque jour les élucubrations de cette officine immaculée de vérité? Nous serons privés des dépêches fabriquées à Washington par les correspondants spéciaux et revisées et corrigées par les censeurs fédéraux! Nous ne saurons plus les défaites sans nombre essuyées par les troupes du Sud sous la plume des écrivains abolitionistes; nous persisterons à appeler victoires des confédérés ce qui n'a été en réalité que des retraites savamment combinées par les habiles tacticiens des armées de Lincoln.

Le président des Etats-Unis n'a pas réfléchi qu'en isolant ainsi du monde entier les rebelles du Sud il allait les pousser à la dernière extrémité. La curiosité arrivée à son paroxysme peut faire accomplir des prodiges. Qui sait si Beauregard et Johnston, privés des moyens de savoir ce qui se passe à Washington, ne se décideront pas à aller s'en informer par eux-mêmes?

De Washington à Baltimore il n'y a pas loin et, la curiosité aidant, ils seront capables d'aller rendre visite à Philadelphie. De leur côté, Pillow et McCulloch, n'ayant plus de nouvelles de St-Louis, ne pourront résister à l'envie d'aller s'assurer en personne de l'état des choses. Et voilà comment la mesure prise par Abraham, au lieu de faire rentrer en eux-mêmes ces rebelles impénitents, les amènera à violer la consigne et à franchir le seuil de la cellule où il aura voulu les séquestrer.

Il y a dans cette décision que vient de prendre le cabinet de Washington un aveu que rien n'avait jusqu'à ce jour pu lui arracher. Cette rupture des derniers liens qui attachaient encore les sections des anciens Etats-Unis, est une reconnaissance implicite de la séparation. La fiction de l'intégrité de l'Union disparaît complètement.

Il n'est plus question de protéger les unionistes chimériques du Sud. S'il en existait encore quelques douzaines, la proclamation de Jefferson Davis les a fait s'envoler vers le Nord. La Confédération du Sud a fini par revêtir une forme distincte aux yeux de Lincoln. Il lance contre elle l'anathème, il l'excommunie, il lui interdit le feu et l'eau, il l'entoure d'un cercle de baïonnettes et de gueules de bronze, mais enfin il reconnaît son existence au moins de fait.

Le gouvernement des Etats-Unis n'a fait que hâter un résultat auquel notre gouvernement voulait arriver. Il ne doit plus y avoir rien de commun entre le Sud et le Nord. Les deux pays sont ennemis pendant la durée de la guerre, quelques mois peut-être, ils sont et ils resteront étrangers pour toujours l'un à l'autre.

Il vaut donc mieux en finir tout de suite. Plus de liens d'amitié, plus de relations commerciales avec un peuple qui nous traque comme le chasseur traque la bête fauve avec ses limiers. Pour une porte qui nous sera fermée au Nord, nous en trouverons dix ouvertes en Europe. Ce que notre industrie ne pourra nous donner, l'Angleterre, la France, l'Allemagne nous le fourniront en échange de nos produits.

Maintenant, il est temps de nous préoccuper des moyens d'établir des communications postales avec l'Europe, et nous croyons que dès à présent on pourrait organiser un service entre le Sud et la Havane au moyen de barques de pêcheurs. Une agence établie à la Havane servirait d'intermédiaire, et la malle anglaise des Antilles nous permettrait de correspondre régulièrement avec l'Europe. Nous ne comprenons même pas que le gouvernement n'ait pas songé plus tôt à employer ce moyen pour correspondre avec ses envoyés. Les commerçants de la Nouvelle-Orléans devraient prendre l'initiative du mouvement et demander le concours de ceux de Mobile. Jusqu'à présent gouvernement et particuliers sont restés dans l'inaction parce que l'on a pu communiquer par la voie du Nord avec plus ou moins de facilité, et le tort a été de ne pas prévoir ce qui arrive aujourd'hui. Il n'y a plus un moment à perdre pour organiser quelque chose afin de briser les barrières dans lesquelles on essaie de nous emprisonner.

Théâtre d'Orléans.—Les Zouaves de Crimée donneront, dimanche, à la demande générale, une nouvelle représentation du *Camp de l'Enfer* qui a obtenu un immense succès. Cette soirée est donnée au bénéfice du zouave Raymond de Breith, auteur du cri de *Vingère à Manassas!* et qui mérite ainsi à divers titres les sympathies du public. Nous pensons donc que tous ceux pour lesquels les zouaves ont été des favoris se feront un devoir d'aller dimanche au Théâtre d'Orléans. Le spectacle commencera par *la corde sensible*, vaudeville toujours amusant et que les zouaves rendent d'une façon si piquante.

Le drame du Camp de l'Enfer sera terminé par une Grande Apothéose, où seront représentés tous les grands guerriers, depuis Alexandre-le-Grand jusqu'à Napoléon Ier. Toutes les mesures sont prises pour que la représentation finisse à onze heures et quart.

La Pluie.—La pluie qui n'a cessé de tomber à la Nouvelle-Orléans depuis le 1er août, s'est étendue jusque sur les paroisses de la Rivière Rouge. Un journal d'Alexandria du 24 dit qu'elle tombe à torrents depuis une semaine. La récolte du coton en souffrira beaucoup, tandis que celle de la canne [illegible].

Dépense de Mobile.—Le capitaine Hollins, de la marine des Etats Confédérés, est allé ces jours-ci à Mobile, et il a eu une conférence avec le maire et quelques personnages au sujet des défenses de cette ville.

Maladie du Pape.—Le docteur Carpi, médecin de Pie IX, écrit de Rome:

"Le Pape est malade. Il a une ancienne affection chronique des jambes qui était cédée et couverte de larges plaies, mais il a aussi une maladie du cœur qui peut l'emporter instantanément." Le docteur Carpi donne ceci comme son opinion que le Pape n'a que trois mois à vivre.

—Nous lisons dans *le Nouvelliste*:

"On a célébré dernièrement à Rome le mariage d'un ancien soldat français devenu duc romain. L'auteur de cette comédie, M. Ardoin, entré à Rome en 1849, avec l'armée française; il était alors sergent-major seulement, [illegible] la veuve du duc d'Altemps et de devenir son mari. Il a épousé Mme pour Véam, mais après avoir été [illegible] officier. La duchesse mourut au bout de quelques années, laissant sa fille unique qui [illegible] l'une dernière, et M. Ardoin est ainsi devenu [illegible] et héritier d'une grande fortune. Aujourd'hui, il a demandé et obtenu la main d'une fille de M. Lozzani, et son mariage a été célébré en présence du cardinal Antonelli et de plusieurs personnes distinguées. Le ministre [illegible] français jouait des airs sur le piano de [illegible], où l'honneur de l'armée [illegible]."

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

DEPECHES DE L'APRES-MIDI.

La guerre en Virginie.

DETAILS SUR LA BATAILLE.

Nouvelles du Sud.

Gallipolis, Ohio, 29 août.—La bataille dont il est parlé dans les journaux de Cincinnati comme ayant eu lieu sur le Kanawha a eu lieu à Cross Lane, près de Somerville, le 26 courant. L'engagement a été vif et sanglant.

Les forces du colonel Tyler, comprenant 900 hommes, ont été entourées pendant qu'elles déjeunaient. Deux cents manquent à l'appel. Après un combat désespéré les fédéraux ont traversé les lignes ennemies et ont été dispersés de tous côtés.

Voici les noms des officiers fédéraux tués: capitaines Dyer, Shartliff et Sterling, l'adjudant L. Deforrest, le lieutenant Warrentz et le sergent-major Ting.

La force des confédérés est évaluée à 3000 hommes y compris 400 cavaliers. Leur perte est forte. (Cette dépêche vient des fédéraux, et l'on sait qu'ils exagèrent toujours le nombre de nos soldats et diminuent celui des leurs—Note du rédacteur.)

Missouri.

St-Louis, 29 août.—Le général Frémont a emprunté 160,000 dollars de l'Exchange Bank.

Le prévôt-maréchal prohibe la circulation des journaux dénoncés par le grand juri de New York.

Des enquêtes ont eu lieu au sujet de la *loyauté* des entrepreneurs du transport des malles dans le Maryland, le Kentucky et le Missouri, et elles ont révélé des faits importants.

Escarmouches.

Hagerstown, 28 août.—Les avant postes fédéraux, de l'autre côté de la rivière entre Harper's Ferry et Conrad, sont l'objet d'attaques constantes de la part des confédérés. On rapporte qu'on s'attend à une attaque, samedi, à la pointe aux Rochers.

Washington, 29 août.—Plusieurs fédéraux ont été tués et blessés dans des escarmouches qui ont eu lieu mardi sur la rive virginienne.

NOUVELLES D'EUROPE.

Sandy Hook, 28 août.—Le steamer Asia est arrivé avec des dates de Liverpool via Queenstown jusqu'au 18 courant.

Le prix du coton à Liverpool a baissé de 1/8 d. Les ventes de la semaine embrassent 48,000 balles. Le marché était calme à la clôture.

Les consolidés ont fermé à 90 1/2 à 90 5/8. La banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 4 1/2 pour cent.

(DEPECHES DE NUIT.)

Supplément aux NOUVELLES D'EUROPE.

PAR LE STEAMSHIP ASIA.

Dernières nouvelles commerciales.

DEMISSIONS DANS LE MINISTERE ITALIEN.

Etat des choses au Missouri.

Mort de Wm Lyon Mackenzie, du Canada.

Nouvelles arrestations de femmes.

Les arrestations sont tenues secrètes.

BATAILLE SUR LE POTOMAC Attendue d'un moment à l'autre.

Escarmouche près Springfield, Virg.

LES FEDERAUX REPOUSSES.

Récentes nouvelles du Nouveau Mexique.

INCENDIE DU FORT STAUNTON.

Nouveaux emprisonnements à la Bastille.

Destination de l'expédition navale des fédéraux.

New York, 29 août.—Le steamer *Asia* dont l'arrivée a été annoncée par le télégraphe de Sandy Hook est arrivé à son dock.

Il apporte les nouvelles additionnelles qui suivent:

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 18 août.—Les ventes de coton se sont élevées hier à 10,000 balles,—les spéculateurs et exportateurs en prirent 4,000. Le marché ferme à la clôture—prix sans variation.

CEREALES ET PROVISIONS DE BOUCHE.

Les céréales sont très faibles; les provisions faibles.

Stock du marché de Londres.

Londres 17, les actions du chemin de fer Erie sont quotées à 24 1/4 à 24 3/4; Central Illinois, à 39.

Marché au coton du Havre.

Hâvre, 17.—Les ventes de coton, la semaine dernière, ont été de 6000 balles. Le marché calme à la clôture; prix restant les mêmes.

Le stock en mains s'élève à 266 000 balles.

LE MINISTERE ITALIEN.

Deux des membres du cabinet italien ont résigné. Cialdini demande qu'il leur soit nommé des successeurs.

Brigandage italien.

Naples a pris la résolution d'exterminer les chefs de brigands.

Autres nouvelles du Missouri.

Lexington, Missouri, 29.—Les Missouriens se réunissent en grand nombre dans ce comté et le comté environnant. Si on les laisse faire, ils vont traverser le comté de Lafayette, de Ray et autres riches comtés. S'ils continuent à suivre la même méthode que par le passé, ils vont prendre et s'assurer des provisions de bouche pour tenir pendant quatre mois.

Frémont a reçu avis de leur dessein et a été invité à envoyer du secours.

Les gardes miliciennes tiennent encore les fortifications, et peuvent probablement tenir la ville.

Mort d'un républicain.

Toronto, Canada, 29—Wm Lyon Mackenzie, l'un des chefs de la révolution de 1837, vient de mourir.

Arrestation du colonel Strother.

Baltimore, 29 août—Des lettres particulières disent que les Confédérés ont arrêté le colonel Strother, propriétaire des sources de Berkley, et l'ont envoyé à Richmond.

De Washington.

Washington, 29 août—Les dames qui ont été faites prisonnières ont été placées dans un bâtiment commode. Il y a eu plusieurs nouvelles arrestations, outre celles déjà connues.

(Emprunté au N. York Commercial.)

Madame Greenhow, tante de la veuve du sénateur Douglas, a été arrêtée.

Un vieil abolitioniste, M. Deastman, vient d'être arrêté.

A l'avenir, les arrestations politiques seront tenues secrètes.

Attente d'une bataille de l'autre côté du Potomac.

Washington, 29 août—Le *Republican* de ce matin dit qu'une bataille de l'autre côté du Potomac est inévitable dans quelques jours.

Nomination d'un consul des E. Unis.

Elihu Burritt a été nommé consul à New Castle, (Angleterre).

De la Virginie.

Des rapports de la Virginie disent que tout y est tranquille.

Tout indique qu'il y aura une attaque avant peu.

Les Confédérés sont en possession des Chemins de Traverse de Bailey (Bailey's Cross Roads), où ils apportent leurs bagages de Springfield, comté de Hampshire, (Virginie), distant de quatre milles.

Autre escarmouche.

(Emprunté au *New York Tribune*.)

Hier, vers dix heures du soir, la brigade dite "Franklin's Brigade," et cinq régiments de New York ont reçu l'ordre d'avancer sans leurs sacs à dos, et se sont en effet avancés jusqu'à n'être plus qu'à deux milles des Bailey's Cross Roads, ce matin au point du jour. Les Confédérés ont ouvert le feu sur eux avec deux canons rayés à environ un quart de mille au delà des Bailey's Cross Roads, et sont tombés sur l'avant-garde, qu'ils ont poursuivie jusqu'à [illegible].

La brigade de Franklin avec trois mille fédéraux et cinq canons marcha vers le point de traverse et envoya 300 hommes dans un champ de maïs, à une distance de huit cents yardes seulement des Confédérés.

Du Nouveau Mexique.

St-Louis, 29 août—Des nouvelles de Santa Fé annoncent que 1750 hommes du fort Fillmore qui s'étaient rendus à trois cents Rangers du Texas ont été relâchés sur parole, les Texiens retenant seulement leurs armes et les chevaux appartenant à trois compagnies de cavalerie.

Le général William Pelham et le colonel Clements ont été arrêtés par les autorités fédérales comme étant soupçonnés de donner des renseignements secrets aux Texiens au fort Bliss.

Le colonel Olevante a prêté serment et a été relâché. Le général Pelham a refusé de prêter serment.

Le colonel Canly a suspendu le droit d'*habeas corpus* au Nouveau Mexique.

De Louisville.

Louisville, 29 août—On suppose que la ligne télégraphique du Sud ne sera pas interrompue avant la réunion de la Législature du Kentucky et des membres du Congrès, réunion qui doit se tenir à Frankfort et qui devra décider de l'attitude de l'Etat.

Des voyageurs arrivés par le chemin de fer rapportent que Hobilzel, officier de la brigade du général Buckner, a été arrêté à Elizabethtown. Hobilzel était précédemment agent de la Compagnie de l'*Adams' Express*. Il aurait pris pour prétexte de son arrestation des dépêches et des [illegible]. Il s'agit d'un arbre [illegible] quelque part.

De New-York.

New York, 29 août—Wm Patrick, courtier dans Wall street, a été envoyé au fort Lafayette.

Elie B. Schnabel a aussi été envoyé au Fort Lafayette par le maréchal du Connecticut, pour avoir excité la sécession, le pain et assez de vivres de trahison.

David Wilmot se meurt des suites d'un cancer dans l'estomac.

Le *Commercial* dit que le capitaine d'un navire du Maine, capturé par un croiseur, s'est échappé, apportant des renseignements précieux au sujet des fortifications de la baie de Hatteras. C'est sans doute lui qui a guidé l'expédition navale dirigée contre nous.

De la capitale des Etats Confédérés.

Flotte en vue de la Baie Hatteras.

Wilmington, 29—Des rapports dignes de foi assurent qu'une flotte de dix navires fédéraux est en vue de la baie Hatteras; on suppose que leur but est de toucher terre et de prendre possession du fort.

Congrès fédéral.

Richmond, 29—Le Président a signé aujourd'hui différents bills, mais nous n'avons pu savoir lesquels.

M. Ohlton, de l'Alabama, a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

"Que le Président est par la présente invité à faire faire un drapeau et un sabre sur les fonds souscrits par les membres du Congrès et mis à sa disposition pour en faire présent au colonel Howell Cobb, en témoignage de la haute estime dans laquelle le Congrès tient son patriotisme et ses éminents services."

Mélanges.

L'agent de la malle sur le chemin central rapporte que le général Floyd a été surpris lundi et a perdu vingt-cinq hommes. Le lendemain, il se mit à la poursuite de l'ennemi, et lui prit 175 prisonniers, et prit trente wagons. On ne dit pas le nombre des tués et des blessés.

Le Congrès s'ajournera probablement samedi ou lundi.

La nouvelle de la capture faite par le général Floyd était fort accréditée à Beaumont ce matin; mais les rapports sont si incohérents et si contradictoires qu'il arrive souvent qu'on doute de la vérité, et qu'on croit à l'erreur.

CHRONIQUE LOCALE.

Arrivée des Texiens.—Les soldats Texiens qu'on nous avait annoncés se dirigeant vers notre ville, sont arrivés ici hier soir après avoir beaucoup souffert en route. On assure qu'ils sont environ six cents et des plus braves qui se puissent trouver dans tout le Sud. Ils sont prêts à aller partout où la Confédération peut avoir le plus besoin de leurs services.

Vendrise Life Guard!—Cette compagnie est en pleine voie de formation, et le nombre des adhérents est déjà très élevé. A une élection qui a eu lieu aujourd'hui ont été élus les officiers dont les noms suivent:

Wm Joseph Goldman, capitaine,
Edward Thomas, 1er lieutenant,
William Sylvester, 2d Lieut.

Il ne manque plus que quelques hommes pour compléter la compagnie, qui se mettra ensuite en route pour prendre du service actif.

Le temps.—La pluie, toujours la pluie, et des nuages qui ne rafraîchissent point l'atmosphère pleine de vapeurs asphyxiques. Un proverbe français, vieux comme les rues, dit:

Quand il pleut le jour de la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

Or cette année, il a plu le jour de la St-Médard (8 juin) et quoique nous soyons assez incrédules pour nous rire des proverbes anciens ou modernes, nous commençons à craindre sérieusement qu'une partie de nos récoltes ne soit sérieusement compromise.

Tous les journaux de paroisses, et une échange des autres Etats de la Confédération commencent à constater que des espérances agricoles déjà détruites et à déplorer les pertes occasionnées par les averses dont nous sommes journellement inondés. Il nous paraît certain que la récolte de coton, de maïs, et peut-être même celle de tabac ne réaliseront pas les espérances,—et ... Lincoln aurait-il, sous tous les rapports, une année de désastres? Des malheurs nouveaux et imprévus planeraient-ils autour de notre planète sublunaire? Devons-nous, pour nous consoler, attendre qu'un malheur n'arrive jamais seul? Où bien, partisans du système des compensations de M. Azaïs, conclure que l'endettement prochain des hordes fanatiques du Nord équivaudra moralement et physiquement à la perte d'une, et même de plusieurs récoltes de tabac, de coton, etc.

Les chiens enragés.—Par le temps de pluie continuelle qu'il nous afflige depuis environ deux mois, il faut bien convenir qu'entre deux averses, il serait bien utile de ne pas laisser sortir à la légère les jeunes enfants. Il y a quelques jours, la nourrice ou la vieille grand'mère, afin que le pauvre petit chérubin aille respirer pendant quelques minutes, sur une place publique, ... Or, depuis quelques jours, le cas d'hydrophobie devient assez fréquent en ville, ... Nous avons nous-mêmes ... pas au moins la récréation de ces chiens atteints de la rage. L'épidémie publique commence à s'émouvoir ... Nous ne demanderons pas une autorité municipale quelles mesures elles ont l'intention de prendre à cet égard. Mais nous bornerons à leur suggérer qu'il y a quelques années les chasses en ce préalable point ainsi. Ceux qui alors avaient accepté la mission de veiller à la sécurité de leurs concitoyens semblaient avoir pris cette mission au sérieux. Autres temps, autres mœurs.

Bob Johnson.—M. Emerson a rendu hier un décret qui envoie devant la Première Cour de District Robert McNeil mieux connu sous le nom de Bob Johnson.

On sait que McNeil est accusé d'avoir tué J. S. Houghton. Il devra répondre à l'accusation d'homicide.

M. Alex. Jackson a fourni un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution.

Nous donnons plus bas les principaux points du décret, en ayant soin toutefois d'en supprimer les phrases inutiles.

M. Emerson est d'avis que le cas est extraordinaire. Un homme est tué dans la rue St Charles; beaucoup des témoins connaissaient bien le défunt et l'accusé et se trouvaient dans le voisinage immédiat de l'hôtel lorsque la rixe fatale eut lieu; "les lampes permettaient de voir comme en plein jour," dit l'un de ceux qui ont assisté à la scène et cependant personne n'a déclaré que le prévenu fût le coupable.

Le verdict du jury d'enquête avance un nommé Bob Johnson d'avoir tiré le coup de pistolet, mais ne dit pas si l'acte est ou n'est pas justifiable. Le coroner renvoie Johnson de sa culpabilité sur la commission d'un homicide; ce n'est point au recorder mais à un tribunal supérieur de prononcer sur la question de culpabilité ou d'innocence.

Accident.—Un petit garçon de six ans, en voulant monter sur un dray chargé de coton, est tombé et a eu le bras droit broyé par les roues.

On l'a transporté à l'hôpital où le médecin a dû amputer le membre.

Cour du recorder Gastinel.—Joseph Meunier se plaint d'avoir été violemment assailli, hier matin, dans la rue du Quartier, par François Tennerelle, h. c. l.

Lucien Tain, h. c. l., est accusé d'avoir assailli à main armée Mme Théophile Bosse, f. c. l., hier matin, dans la rue Villeré.

Jean Baptiste Arsenvent, h. c. l., dit que James Higgins l'a assommé, mercredi soir, dans un café du Faubourg Tremé, ... Nile-Levée.

A. Maise qu'on affidavit accusé d'avoir assailli P. A. Letourneur, a été renvoyé de la plainte, avec cautionnement, après qu'il eut fourni caution pour répondre de sa bonne conduite.

Louis Fontaine a été condamné à cinq piastres d'amende pour avoir battu Jean Henre.

L'esclave Marie sur laquelle on a trouvé de l'argent volé à Jean Rusillo, subira bientôt un interrogatoire.

Johanna White, qui peut tenir tête à six câlineries de police dans un combat au pugilat, a été condamnée à quinze piastres d'amende pour s'être enivrée et avoir troublé la paix du voisinage.

M. et Mme McCarty, accusés d'avoir insulté Angèle Sato, ont fourni un cautionnement pour répondre de leur bonne conduite.

No 2.—Nous avons raconté hier l'histoire No 1; voici le No 2.

La chose s'est passée hier matin, entre une et deux heures.

M. J. M. McCandish (de la maison H. Slock & Co) est un des héros de l'aventure. Il demeure dans la rue Race. Une dame qui habite sous le même toit que lui le réveilla pour lui dire qu'elle avait vu un voleur passer par-dessus la barrière et qu'il était dans la cour voisine.

M. McC. se frotte les yeux et s'arme d'un pistolet qu'il tient toujours prêt pour les visiteurs nocturnes. Il sort par une porte de derrière, aperçoit l'individu et fait feu. Coup immédiat et blessure mortelle, assure-t-on.

On aborde le monsieur qui n'a pas du tout les dehors de la "profession" Il ne peut cacher son embarras. Questions et réponses.

"Je m'appelle Thomas Lindsey, dit-il, je ne suis pas un voleur. J'avais été invité...." compris, monsieur, mais votre entrée a été vous y prendre autrement.

M. Lindsey est à l'hôpital; sa blessure est légère.

Naturalisation des étrangers enrôlés dans l'armée confédérée.

Bill intitulé un acte pour établir une règle uniforme de naturalisation pour les personnes enrôlées dans les armées des Etats Confédérés d'Amérique.

Section 1—Le Congrès des Etats Confédérés d'Amérique décrète que toute personne, qui n'étant pas citoyen d'un des Etats Confédérés se sera engagée au service militaire des dits Etats Confédérés, pendant l'existence de la guerre contre les Etats-Unis d'Amérique, sera par cela même, et pendant la durée de ce service, sous la protection des Etats Confédérés, aussi complètement que si elle était citoyen, les droits de citoyenneté sous ce rapport lui étant conférés par le présent; et, de plus, elle aura le droit de devenir naturalisée et de devenir citoyen d'un des Etats Confédérés, et aura alors droit à tous les droits et privilèges d'un citoyen du dit Etat des Etats Confédérés, en prêtant serment de soutenir la Constitution du dit Etat, et de servir fidèlement les Etats Confédérés d'Amérique, de soutenir et défendre la Constitution et les lois, et de renoncer à toute allégeance et à toute obéissance envers tout gouvernement, Etat, souveraineté, prince ou potentat étranger, et spécialement le gouvernement, l'Etat, la souveraineté ou le potentat dont il peut être ou avoir été citoyen ou sujet, et en déclarant duquel des Etats Confédérés il entend devenir citoyen; mais si l'Etat dans lequel le dit enrôlé aura résidé avant sa demande dernière est plus tard membre de la Confédération, le dit enrôlé gardera sa citoyenneté dans cet Etat, à son choix, malgré la déclaration qu'il aura faite en vertu du présent acte.

Section 2—Le serment prescrit dans la section qui précède peut être prêté par toute personne au-dessus du rang de colonel devant le colonel ou l'officier qui commande le régiment auquel elle est attachée; et ledit serment peut être prêté par les colonels, et autres officiers supérieurs au rang aux colonels, et par toutes personnes enrôlées au service militaire des Etats Confédérés et non attachées à des régiments, devant tout officier commissionné des Etats Confédérés d'un rang supérieur à celui de colonel. Et le secrétaire de la guerre devra fournir des formules en blanc du serment requis et en faire faire la distribution partout où il sera nécessaire, et faire les règlements nécessaires pour assurer toutes les personnes ...

tellement engagées au service militaire des Etats Confédérés des dispositions de cet acte et et de faire envoyer au département de la guerre tous les serments ainsi prêtés; le secrétaire de la guerre devra en outre faire enregistrer dans la Cour de District des Etats Confédérés pour l'Etat et le district où la capitale sera située, tous les serments ainsi renvoyés à son département. Le greffier de la dite cour devra enregistrer tous les serments de naturalisation qui lui seront ainsi présentés, et garder un index, en raison de quoi il lui sera alloué un droit de 25 cents par chaque serment de naturalisation, qui sera payé par le trésor public comme les autres émoluments de sa charge.

La France et la question américaine.

La presse new yorkaise ne se corrigera jamais de sa déplorable manière d'apprécier la politique européenne. Elle ne veut pas comprendre que cette politique a des bases qui la régissent d'une manière constante et suivie. La moindre rumeur, pour absurde, pour incompatible qu'elle soit avec les traditions connues et les principes arrêtés des cabinets européens, trouve accueil et devient le sujet de commentaires passionnés. Il y a trois mois, la simple déclaration faite dans le parlement anglais par lord Palmerston, "que le Sud devait être considéré comme partie belligérante," devenait le texte de déclamations formidables contre le cabinet de Londres, comme si cette phrase eût été autre chose qu'une constatation de neutralité absolue. A cette époque, on remerciait la France de son abstention, de ses égards sympathiques pour le gouvernement de Washington. Aujourd'hui, la girouette a tourné et le *Times* ouvre le feu contre le gouvernement français, à propos des nouvelles suivantes, que lui transmet son correspondant de Washington:

"On a publié l'autre jour une rumeur extraordinaire, qu'on dit basée sur les dernières dépêches étrangères. Cette rumeur prétend que la France et l'Angleterre ont formé une alliance en vue d'une action combinée de la part des deux gouvernements à l'égard des Etats-Unis. Je suis en état d'affirmer, d'après les meilleures autorités, qu'aucune convention semblable n'a été conclue. Il est certain que ni le ministre français ni le ministre anglais résidant ici n'ont reçu le moindre avis relatif à un contrat de cette nature. Le bruit est fondé probablement sur une correspondance récemment échangée entre les gouvernements français et anglais, dont je puis vous donner la substance. Cette révélation, comme vous le verrez, donne évidemment une face nouvelle à nos appréciations de la diplomatie européenne.

"Il y a trois semaines, M Thouvenel, ministre des affaires étrangères de France, transmit au gouvernement anglais une note proposant que les deux cabinets en vinssent à une plus étroite entente à propos des Etats-Unis. A cette note le cabinet anglais répondit par un message demandant des ouvertures plus explicites. On répliqua en suggérant que l'Angleterre s'unît avec la France pour tirer un approvisionnement de tabac et de coton des Etats-Unis en automne. Le gouvernement anglais répondit alors *qu'il ne pouvait souscrire à un tel engagement*. Là finit cet échange de notes diplomatiques.

"Cette correspondance, jointe à d'autres faits de mauvais augure, ne laisse pas de doute que Napoléon III ne soit très disposé à prendre avantage de la première circonstance favorable pour reconnaître la confédération du Sud; tandis que, d'un autre côté, la conduite juste et prudente de l'Angleterre ne peut qu'inspirer le respect.

"Il n'est pas douteux que c'est la divulgation de quelques unes des premières parties de cette correspondance qui a inspiré un article du *Post* de Londres, article relevé et grossièrement traversé par votre confrère à sensation le *Herald*. Le *Post* a dit: "Une alliance, croit-on, est sur le point d'être formée." Le *Herald* a transformé la conjecture en certitude, et a affirmé qu'une alliance *avait été* formée. L'alliance n'a pas été formée, et ce n'est pas la France, mais bien l'Angleterre que nous devons remercier."

En commentant les "révélations" de son correspondant, le *Times* ajoute:

"Il est clair que nous avons, de la part de l'Angleterre, des garanties de bonne foi que nous n'avons pas de la part de la France. Il y a en Angleterre ce pouvoir immense que l'on appelle l'opinion publique. Nous avons, dans l'honneur et les sympathies éclairées des classes moyennes de la Grande Bretagne (des classes qui contrôlent la chambre des communes), un élément avec lequel le cabinet britannique doit compter pour chacun de ses actes....... En ce qui concerne la France, nous n'avons aucune sauvegarde de ce genre. Il n'y a là aucune opinion publique, qui puisse réclamer influence. L'Etat c'est moi, disait le grand monarque; Napoléon peut l'affirmer avec bien plus de vérité encore. Si, dans le plan de politique complexe qui remplit la pensée napoléonienne, il paraît avantageux de reconnaître les insurgés du Sud, il n'y a rien qui puisse s'interposer entre sa volonté et le fait. Ceci introduit dans la diplomatie française un élément d'incertitude et de caprice qui nous amène à nous faire péniblement sentir à Washington.

"Nous n'avons aucun désir d'exagérer la portée de ces faits. Nous ne pensons nullement qu'ils indiquent la reconnaissance immédiate des insurgés. Mais ils révèlent une hostilité qui, venant de la France, ne peut que peiner le peuple américain."

Le *Times* a raison de ne pas vouloir exagérer la portée de faits qui—nous nous hasardons à le garantir—n'ont jamais existé. Mais il a tort de bâtir sur une pointe d'épingle toute une appréciation nouvelle de cette politique française, qu'il était naguère le plus empressé à porter aux nues.

Nous ne sommes point surpris qu'on éprouve à Washington des inquiétudes touchant les résolutions du cabinet des Tuileries; mais ces inquiétudes ne tiennent ni à "l'incertitude," ni au "caprice de notre diplomatie. Elles prennent uniquement leur source dans le souvenir gênant des précédents que le gouvernement américain a lui-même créés, et qu'il sent d'instinct devoir être à la veille de se retourner contre lui. C'est aux Etats Unis qu'a pris naissance la doctrine qui donne le droit de reconnaître les gouvernements *de fait* et tout en persistant à affecter de voir dans les Etats Confédérés de simples "rebelles," on comprend qu'ils vont acquérir chaque jour des titres plus marqués à être considérés comme une nationalité indépendante. De là, des préoccupations qui se traduisent par toutes sortes d'hypothèses imaginaires.

Précisément, toutefois, parce que c'est là une question dont la solution dépend des seuls événements, il est oiseux de se lancer dans des hypothèses imaginaires. La France et l'Angleterre n'ont pas besoin d'entente spéciale pour reconnaître les Etats Confédérés le jour où la force des choses indiquera qu'il en doit être ainsi. Elles agiront alors comme elles ont agi envers l'Italie, et le *Times*, qui a applaudi à leur conduite dans un cas, ne pourra faire moins que d'y applaudir également dans l'autre. Qu'il laisse donc en attendant ses foudres dans son encrier, ou qu'il en trouve un meilleur emploi que de les lancer dans le vide.

(*Courrier des Etats Unis.*)

ITALIE.

Turin, 24 juillet.—Voici la proclamation adressée par le général Cialdini aux Napolitains et dont faisait mention, il y a deux jours, une dépêche télégraphique:

Napolitains!

Le gouvernement du roi m'envoyait parmi vous avec la charge spéciale de débarrasser votre beau pays des bandes de brigands qui l'infestent.

La regrettable démission du comte Ponza de San Martino est ensuite arrivée, et alors S. M., par décret du 14 courant, a voulu me nommer lieutenant du roi dans ces provinces. Et cela, sans doute, dans le but de réunir en une seule main les pouvoirs militaires et civils, afin de me faciliter ainsi l'accomplissement de mon mandat. J'arrive précédé du témoignage amical de bienveillance que la municipalité de Naples a bien voulu me donner en me faisant votre concitoyen. Un honneur si flatteur et si cher à mon cœur m'impose un devoir de reconnaissance, et je suis venu l'accomplir.

Mais je ne pourrai que peu ou rien sans vous. Avec vous je pourrai tout. Entre celui qui vous vole et vous assassine et celui qui veut défendre vos biens et votre vie, le choix ne me paraît pas douteux.

Je compte donc sur le bon sens naturel du brave peuple napolitain, et sur l'excellent esprit de son admirable garde nationale. J'invoque et j'attends avec confiance l'appui de toutes les fractions du grand parti libéral, car cette question, est une question de fond, non de forme, d'intérêt commun, non d'intérêt particulier.

Trêve donc aux politiques irritantes. Que quiconque veut la liberté, sous la garantie des lois fortement soutenues et également appliquées; que quiconque veut l'Italie libre et une avec le roi Victor-Emmanuel, soit avec moi; je ne désire pas, je ne veux pas, je ne défends pas une autre cause.

Qu'un cri, un seul cri, sorte de nos poitrines, parce que, simultané et unanime, il aura un écho puissant, irrésistible, du Tronto à la mer de Grèce. Il suffira pour disperser en peu de temps les bandes réactionnaires et pour jeter le découragement dans l'âme de celui qui de loin les paie, les fait mouvoir et les dirige.

Lorsque le Vésuve rugit, Portici tremble!

Naples, 19 juillet 1861.

Le général d'armée, lieutenant du roi,
ENRICO CIALDINI.

Venise, 18 juillet.—A peine la manœuvre avec les deux journaux (celui de Vérone et la *Sferza*) a-t-elle et bien réussi au comité central, qu'on en met une autre en scène. Le 21 courant, Venise célèbre une de ses plus anciennes fêtes et, en tout cas, sa plus grande fête populaire, celle du Rédempteur. Il y a des illuminations, des promenades nocturnes en gondoles, où l'on jette des ponts sur le grand canal de la Giudecca et tout Venise est sur pied cette nuit-là.

A l'occasion de la fête, la municipalité organise ordinairement une tombola au profit des pauvres. La tombola est annoncée; le comité italien profite de l'à-propos pour publier la proclamation suivante:

Concitoyens, le soir du 21 courant, il y aura une tombola sur la place Saint Marc, ainsi que cela a été annoncé publiquement; tout bon citoyen qui aime sincèrement la patrie, est obligé de s'abstenir de cette fête qui, sous l'apparence d'un but sacré, est destinée uniquement à divertir des ennemis de l'Italie. Concitoyens, votre comité vous en informe, convaincu qu'il est, que, cette fois ci également, vous vous montrerez dignes de vous et de la patrie, et que vous vous soustrairez aux tristes conséquences qu'entraînerait votre apparition à la fête. Concitoyens! le sort de l'Italie est beau. Dieu lui sourit, et ses destinées vont s'accomplir. Souvenez-vous de cela.

Le comité central procède à la manière du tribunal secret. Malgré l'interdiction, plusieurs citoyens paisibles ont pris des abonnements aux deux journaux cités plus haut. Chacun d'eux a reçu un avertissement, avec menace du poignard sans doute; le poignard n'est pas aussi terrible à Venise qu'on pourrait le croire. Mais de telles paroles n'imposent pas moins aux Vénitiens. On dit maintenant que le comité se proposerait de défendre aussi le *Journal officiel* et la *Gazette de Venise*.

(*Gazette du Danube.*)

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

Prologue.

III

SUR LA ROUTE—Suite.

Dominique était un moine évadé de la célèbre abbaye de Saint-Claude. Lui seul, dans la bande, n'avait pas de profession ostensible à côté de celle de voleur et ne quittait jamais les profondes retraites de ces montagnes.

Fils d'un forgeron de cette petite ville qui s'était élevée à l'ombre du monastère, Dominique avait développé sa jeune vigueur et peut-être enflammé son cerveau actif dans l'usine ardente de son père. En même temps, son intelligence était si heureusement douée, qu'il s'était fait son éducation à lui-même et donné une instruction capable de faire honte à celle du premier seigneur et de rendre jaloux un docteur.

Sa valeur intellectuelle, qu'il sentait avec orgueil, le dégoûta des travaux manuels. Bien qu'il n'eût aucune foi religieuse, il voulut entrer dans le cloître; d'abord, parce que les monastères étaient alors les seuls asiles où s'abritât la science et qu'il pourrait y déployer ses facultés, ensuite parce que c'étaient les seuls points du monde où régnât l'égalité, et que le fils du forgeron, fier de sa supériorité personnelle, ne voulait pas voir des hommes privilégiés par le hasard de la naissance s'élever au dessus de sa tête.

Conduit par ce seul but ambitieux, il prononça ses vœux dans le monastère de Saint-Claude.

Un mot sur le caractère de cette maison religieuse.

Dans le fond des temps, un ermite vivait dans le désert le plus montueux, le plus sauvage du Jura. Connu sous le nom de Saint Romain, ses vertus lui attirèrent de nombreux disciples, et les huttes réunies des cénobites donnèrent naissance au monastère.

Les rois, tour à tour, firent concession des terres environnantes à ces saints personnages; les revenus servirent à édifier une magnifique abbaye; les abbés en devinrent seigneurs.

Celui qui en tenait le sceptre abbatial au septième siècle lui donna le nom de Saint-Claude.

Avec le charme dont s'abritaient les religieux, la charrue dont ils labouraient la terre, les saintes vertus s'en allèrent. Ces hommes tout mystiques revinrent peu à peu aux penchants de l'humanité, puis s'y plongèrent jusque par dessus la tête. Les saints s'en étaient retournés au ciel, il ne restait plus que les seigneurs avec le luxe, le despotisme de leur caste.

A cette époque du quinzième siècle, le couvent n'était plus célèbre que par le faste, la licence qui s'y étalaient. Il n'était pas de parties de chasse, de cavalcades, de festins qui ne fussent inventés pour passer de belles journées, et, grâce à l'émancipation des moines, les heures sombres ne le cédaient en rien ni en plaisirs mondains, ni en volupté.

Les hommes du monde, les seigneurs du plus haut rang, même des princes, au lieu d'y venir faire des retraites comme par le passé, y arrivaient avec le train de leur maison pour en partager les fêtes, qu'ils rendaient aux moines-seigneurs dans leur demeure seigneuriale.

Ce fut là que tomba le fils du forgeron, qui venait de prendre le nom de frère Dominique et l'habit de saint Benoît.

On ne sait ce qu'éprouva alors cet homme d'un esprit supérieur, d'une instruction rare, qui, faute de foi religieuse, croyait peut-être à la vertu, qui du moine avait fait du cloître dans le pauvre le sanctuaire du travail intellectuel austère et recueilli.

Son existence pendant six ans resta là entièrement ignorée, sous ce capuchon qui efface toutes les figures, où ce cloître qui nivelle toutes les destinées.

Une seule chose l'avait fait, son point remarquable, une remarque entre ses frères.

A mesure que l'abbaye grandissait, une ville s'était bâtie alentour, et Saint-Claude comptait alors trois ou quatre mille habitants. Les nombreux pèlerins qui venaient encore naguère chercher là les reliques des premiers saints, avaient donné l'idée aux paysans d'en tourner des images avec le bois abondant dans leur contrée; et l'industrie de la tournerie, qui est encore aujourd'hui celle de la ville, avait ainsi fondé la petite cité.

L'église du couvent était celle de la ville. Aux principaux offices on y voyait la file des moines au capuchon baissé remplir tout le fond de la nef. Dans la population de Saint-Claude, on avait remarqué l'un d'entre eux, nommé *le grand frère*, à cause de la hauteur de sa taille, et qui parfois restait debout et droit lorsque la sonnette de la bénédiction faisait incliner les têtes jusqu'à terre, comme si son orgueil l'eût empêché de se courber, même devant Dieu.

Mais à cette époque survint un événement qui occupa longtemps toute la ville.

Un matin, avant l'aube, la cloche du monastère tinta les sons lents de l'agonie, puis un sabitement au glas lugubre qui se répète pour les morts.

Cet avertissement d'une fin subite attira la foule des habitants vers les murs du couvent. Contre l'usage, les portes en étaient fermées. Rien ne parvenait de l'intérieur. Seule, la cloche tintait toujours, et ses vibrations, plaintivement dans la cour.

Au fronton du portail on regarda l'écusson du seigneur abbé, qui *portait d'or à un pin de sinople sur chef d'azur*; cet écusson était voilé de deuil.

Donc c'était l'abbé Oufroy qui était mort, et d'un mal foudroyant, car la veille encore on l'avait vu à la chasse dompter un cheval fougueux par son adresse et sa vigueur.

Cependant les portes ne se rouvrirent point, le corps de cet abbé ne fut point exposé dans l'église revêtu de tous ses insignes et la crosse d'or en main. Le convoi funèbre eut lieu dans l'intérieur des murs toujours clos.

Au bout de quinze jours, l'évêque de Besançon vint avec tout son clergé et en grande pompe purifier l'église, et, après cette cérémonie seulement, elle fut rouverte.

Cela fit supposer que l'abbé était mort au pied même de l'autel, mais on ignora toujours de quel mal.

La population cessa peu à peu d'y penser, en se retrouvant comme elle en avait l'habitude à ses bancs de l'église. La seule chose qui fut encore remarquée, c'est que, depuis ces derniers événements, le *grand frère* disparu des rangs des moines. On pensa qu'il avait succombé, mais que sa mort, ayant coïncidé avec celle de l'abbé, n'avait amené aucune des cérémonies accoutumées.

On se trompait, puisque ce frère était Dominique, qui dans la nuit même de la trépas subit de l'abbé avait fui pour toujours du cloître sans doute peu fait pour lui et funeste à son âme.

Cependant Dominique, errant dans les bois avec son froc de bénédictin qui l'eût fait arrêter et dénoncer dans toutes les habitations des vassaux du couvent, fut forcé de rester au milieu des bêtes fauves et d'y prendre leur vie sauvage.

Au bout de quelque temps, las de se nourrir de racines et de s'abreuver d'eau de source, il tenta une nuit de pénétrer dans la salle basse d'une maison isolée pour dérober les provisions qui s'y trouvaient.

Il avait déjà escaladé un mur et se trouvait dans la cour, lorsqu'il se vit en face d'un homme arrivé là aussi silencieusement que lui.

Cet homme, lui fit vivement signe de se taire, tandis que lui-même mettait le doigt sur ses lèvres pour l'inviter au silence. Ils s'étaient reconnus tous deux pour des rôdeurs de nuit venant s'approprier par adresse le bien d'autrui. La moindre lutte ne pouvait que les perdre l'un et l'autre. Aussi, loin de là, ils s'introduisirent ensemble dans la demeure, y enlevèrent des vivres en assez grande abondance et au dehors en firent le partage.

Ce voleur était Sylvain, entré là tandis que des camarades faisaient la garde aux alentours. Cette nuit établit l'affiliation de Dominique à la petite bande de bandits du Jura.

De plus, entre le fugitif forcé de se cacher dans quelque grotte de rocher et le bûcheron qui habitait une hutte sous les feuilles, la distance n'était pas grande, et il s'établit une sorte d'amitié entre ces deux membres de la société.

Le moine évadé du couvent trouva bientôt dans ses expéditions nocturnes un autre costume à endosser. Mais, s'il avait pu jeter son froc sous les buissons, il n'en était pas de même de sa figure; il avait de trop bonnes raisons de croire que les pères de la communauté avaient donné son signalement dans toute la province, et sans doute plus loin encore, pour oser sortir de dessous le voile des forêts et se montrer au grand jour; force lui fut d'y demeurer.

Dominique avait donc pâli dans de profondes études; il avait appris à lire Virgile, Cicéron et Platon, puis approfondi les ouvrages les plus abstraits du monde moderne, pour arriver à dérober une poule dans une basse cour, ou un ane sur le dos de l'âne du moulin.

On ne savait ce qui se passait en lui au sein de cette existence, non plus qu'on n'avait connu ses sentiments dans celle du cloître.

Seulement une expression bien marquée passait parfois sur ses traits; sa figure, fortement accentuée, peignait par instants une haine si vive, que ses camarades lui demandaient:

—Bon Dieu! Dominique, lequel de nous détestes-tu donc ainsi?

Il souriait alors en répondant qu'il ne haïssait personne de la société, et sa physionomie reprenait son impassibilité accoutumée.

Bientôt quelque douceur vint charmer sa vie sauvage.

Une année environ après son arrivée dans les montagnes, et il y avait alors cinq ans, il vint un soir frapper à la cabane du bûcheron. C'était par un violent orage; le vent faisait battre avec tant de fracas les branches des grands arbres, le tonnerre jetait de si puissants éclats, que Dominique meurtrissait son poing à heurter contre la porte sans pouvoir se faire entendre. Enfin, la femme Sylvain vint ouvrir.

Les traits de Dominique étaient bouleversés; son chapeau tombé laissait voir encore les tourbillons du vent dans ses cheveux; ses vêtements inondés étaient aussi déchirés et pleins d'épines.

Cependant ses premières paroles furent calmes, presque souriantes.

—Ma bonne Sylvain, dit-il à la bûcheronne, vous n'avez point d'enfant, je vous apporte une petite fille.

Et il déposa une mignonne créature de quelques mois sur ses genoux.

—Tiens! dit la bûcheronne en regardant l'enfant, vous me donnez ça?

Et, après l'avoir un instant bercée, elle ajouta:

—Allons! on n'a pas des enfants à sa volonté; on les prend selon que Dieu les envoie. Ainsi, il faut bien que j'élève celle-là!

Sylvain trouva la raison de sa femme bonne, et l'approuva de bonnes.

Bientôt cependant une difficulté se fit sentir.

La bûcheronne était assise par terre près de l'âtre où cuisait le souper; ainsi une réflexion lui vint tout naturellement à l'esprit.

—Ce petit bijou là, dit-elle, ça peut avoir quatre ou cinq mois; je ne peux pas, père Dominique, lui faire manger de la soupe aux choux.

L'observation fut encore trouvée juste.

Il n'y avait pas moyen de se procurer nourrice dans le désert, pas même une bonne vache qui voulût bien prêter son lait au nourrisson; au dehors, les bandits ne pouvaient se mettre en relation directe avec personne. Pourtant la petite fille voulait cette nourriture du premier âge, qui est la même pour l'enfant du bûcheron ou du prince.

Même elle témoignait par ses cris sa volonté d'être promptement servie.

L'anxiété était grande, car les trois personnes réunies là s'intéressaient déjà assez à ce jeune être pour avoir le cœur serré à la pensée de le voir mourir de besoin.

La femme Sylvain finit par donner quelques gouttes d'eau à la petite fille pour la calmer, l'étendre sur le lit de feuilles sèches et dire pour conclusion qu'il fallait attendre au lendemain pour prendre un parti, vu que dans la nuit la Providence pourrait inspirer quelque bonne pensée.

Là-dessus, chacun alla prendre son repos, et les heures nocturnes passèrent paisiblement dans la cabane.

Le lendemain, dès que le jour eut percé la voûte de la forêt, Dominique revint chez le bûcheron.

Sylvain et sa femme venaient seulement de s'éveiller; ils répondirent à l'appel de leur camarade qui frappait contre les ais, et la porte en s'ouvrant laissa entrer un vif rayon de soleil à l'intérieur.

Il éclaira là un petit tableau bizarre et touchant.

Le pauvre logis du bûcheron...... pas même une cabane, mais une hutte de branches sèches ......abritait alors, avec les maîtres du lieu et les instruments de travail, un hôte étranger.

(*A continuer.*) CLÉMENCE ROBERT.

Décédée, hier matin à 6 heures, Mme HELENA BAILLY, native de Dublin, (Irlande), à l'âge de 35 ans, épouse de Nicolas Amodeo. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le convoi funèbre partira de sa dernière demeure, rue du Cirque, No 79. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement. De la part de son époux.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ d'appeler à lui HELENA BAILLY, dame de notre F∴ C∴ F∴ Nicholas Amodeo. Son enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures, de la maison mortuaire 79, rue du Cirque. Les membres de la Resp∴ Loge Foyer Maçonnique No 44 et de l'ordre sont invités à y assister.

30 août—1 P. BRUGIER Secrétaire

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 29 août.

COTON—Aucune transaction aujourd'hui. Reçu, 48 balles.

TABAC—Aucune vente n'a été annoncée.

SUCRE—Environ 300 boucauts, aux prix antérieurs.

MELASSE—Demande faible et bonne, 210 barils à 28c l'ordinaire, 34c la remise claire et 38 à 39c la remise prime et choix.

PRODUITS DE L'OUEST—La pluie a empêché les opérations du dehors.

PORC—Le mess se détaille à $30 le baril.

GRAISSE—La prime en tierçon se détaille à 14½ et, en baril, à 15c la livre.

BACON—Les épaules se détaillent à 15c, les plats côtés rubé à 17c et les jambons passé au sucre à 17 à 20c la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille à 40c le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 29 août 1861.

Reçu 312 bœufs de Texas et 11 porcs. Vendu 144 bœufs de Texas, 49 porcs, 270 moutons et 150 veaux. A vendre sur place: 880 bœufs de Texas, 61 porcs, et 184 veaux. Nous cotons:

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Goélette Eliza, de la côte.
Steamboat Sallie Robinson, Wolfking, Fort Adams.

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Sallie Robertson, du Fort Adams, 48 balles coton E W Eakin & Co—33 balles marchandises en baye Hubard & Co—5 balles toiles d'emballage—10 sacs son D Morgan—1 barils sucre G Z Willis—2 baricots ... W Lacroix ... et divers articles à ordre.

Par la goélette Eliza, de la côte, 3 boucauts sucre, 17 barils, et divers articles.

ATTENTION.

Caf' [illegible] vin rouge et vin blanc, vermouth, &c., pour être vendus à l'encan, aujourd'hui à 10 heures du matin au magasin No 91, rue Vieille Levée. Bernard Turpin, encanteur.

Aussi—Pour clore une consignation: 25 futailles eau-de-vie française, Buena Produce

Auditeur.

Aux Actionnaires de l'Abeille:

[illegible] que M. BYTHELL HAYNES est à la place d'Auditeur des Comptes Publics... [illegible] novembre prochain.

SOCIETE DE BIENFAISANCE Des Jeunes Gens.

[illegible] membres de cette Société sont requis ... 2 septembre 1861, à 8 heures P. M. ... Etoile Polaire No 15 I. O. O. ... Passage de la Bourse et ...

E. C. ABADIE, Secrétaire pro. tem.

AVIS.

Le public est prévenu que j'ai révoqué toutes les procurations que j'avais données, et que dorénavant je ne reconnaîtrai aucun acte fait par elles.

30 août—3t F. KATHMAN.

ACADEMIE.

G. BOYER & C. LEPRAITRE,

193.........Rue Conti,.........193

entre Dauphine et Bourgogne.

Rentrée des classes, LUNDI, 2 septembre.

UN jeune homme de vingt ans, nouvellement arrivé ... [illegible] ... connaissant les deux langues ... désirerait une place dans une maison bourgeoise pour ... de toute espèce. ... S'adresser à M. LARROSE HYPOLITE.

A VENDRE—20 couvertures de laine, fines, 6 points; 20 couvertures de laine, fines, 5 points; 20 do do de 4 do; 30 do do de 3 do. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co., 14 et 16 rue St Louis.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Compagnie de Réserve.

La Compagnie s'assemblera en tenue, LUNDI 2 septembre 1861, à 6 heures précises du soir, à son arsenal, rue St Pierre, pour recevoir des communications importantes. Ceux qui manqueront à l'appel et qui ne feront pas valoir leurs excuses avant le samedi, 7 septembre, seront considérés comme démissionnaires, et leurs noms seront effacés du contrôle de la Compagnie.

Par ordre du capitaine H. Ruffier.

HENRY DUBEL, Sergent.

30 août—31. 2 sep

BATAILLON BEAUREGARD.

Chasseurs de la Louisiane—Attention.

Ordre No 13—Cette Compagnie se réunira à l'arsenal cette après-midi à trois heures et demie P. M., en uniforme complet, pour exercices de Bataillon. Les membres sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du capitaine L. Gognet.

AND. D. DORIGOORTT, Secrétaire.

30 août—1

LEGION FRANÇAISE.

ORDRE No 3.

Nouvelle Orléans, 30 août 1861.

LA DEUXIEME COMPAGNIE de la LEGION se réunira DIMANCHE prochain, à midi précis, au local de la Parfaite Union, pour procéder à l'élection d'un capitaine, en remplacement de M. le capitaine C. Blanchin, démissionnaire. L'assemblée sera présidée par l'Adjudant-Major, assisté de M. le capitaine Descoutes et de M. le capitaine de la 3me compagnie.

L'exercice des officiers, sous officiers et caporaux aura lieu, comme à l'ordinaire, demain SAMEDI, à 5½ heures du soir, et, après demain DIMANCHE, à 10 heures du matin, au local de la Parfaite Union.

ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant-Major.

30 août—2f

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 29 août 1861.

M. GEO. L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, à sa séance du 27 courant—

Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dues à l'ancienne corporation, les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.

Par ordre du Board.

O. DE BUYS, Secrétaire.

30 août—6f

Demande de Nourrice.

ON DEMANDE, au No 62, rue Toulouse, une nourrice bien recommandée et sans enfant.

AVIS.

ON demande pour une institution une Dame capable de remplir les fonctions de femme de charge et de lingère. S'adresser par lettre à la poste, lettre M, boîte No 2144.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée régulière du 1er lundi de septembre à 7 1/2 heures du soir.

UN appel est fait aux sentiments patriotiques de tous les membres dans l'espérance qu'ils voudront bien sacrifier quelques heures pour être un peu plus exacts dans les devoirs qu'ils se sont imposés volontairement en faisant partie de l'Association. Les retardataires en matière de finances sont priés de se mettre en règle, et au besoin ils pourront bien retirer l'article 6 qui se trouve à la page 5me de la Constitution.

Pour le Président, Le Secrétaire,
G. ULMER.

Pointe Coupée, 24 août 1861.

AVIS est donné aux Banques de la Nouvelle Orléans de ne pas livrer d'argent, de documents ou de papiers à l'ordre de M. Zénon Porche, décédé, jusqu'à ce que son testament ou sa succession passe devant la Cour des Preuves et que la cour de preuves donne l'ordre de livraison. Dr KAUFMANN, Adm. pro tem

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les sociétaires sont informés que l'assemblée générale qui devait être tenue dimanche dernier, n'ayant pu avoir lieu par cause du mauvais temps, elle est renvoyée à dimanche prochain 1er septembre, à 3 heures après midi.

La plus grande exactitude est requise de la part des sociétaires.

Par ordre du président. F. PICARD, Secrétaire

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 22,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 1er SEPTEMBRE 1861,

Représentation extraordinaire

Par les Zouaves d'Afrique et de Crimée,

Au bénéfice du zouave Raymond de Breith.

A LA DEMANDE GENERALE,—Immense succès

LE CAMP DE L'ENFER,

OU

ABD-EL-KADER,

Grande pièce militaire du théâtre du Cirque Impérial (Paris), en 5 actes et 7 tableaux, dont un Prologue, à grand spectacle.

—Au 6me acte—

MANIEMENT D'ARMES,
ESCRIME A LA BAYONNETTE,
EVOLUTIONS MILITAIRES,
Par 40 Zouaves commandés par le zouave Frédérick.

—Au dernier tableau—

Grande Apothéose.

Le Panthéon des grands guerriers de la civilisation, JULES CESAR, ALEXANDRE-LE-GRAND, ANNIBAL, CHARLEMAGNE, empereur d'Occident, NAPOLEON 1er, WASHINGTON et LAFAYETTE seront représentés dans leurs différents costumes.

Le spectacle commencera par le vaudeville déjà si goûté à la Nouvelle-Orléans:

LA CORDE SENSIBLE.

Les Zouaves y danseront leur fameuse FOLICHONAMIE.

—PRIX DES PLACES—

Loges des premières, découvertes et grillées—Parquets—Fauteuils des secondes et Loges de Baignoires grillées	75 cts
Parterre et Loges de Baignoires découvertes	50
Loges des Secondes (familles de couleur)	75
Troisièmes (couleur)	25
Enfants	25

Ouverture à 7 heures. Le rideau levera à 7 heures et demie.

Les Zouaves assurent au public que le spectacle sera terminé à 11 heures et quart.—Bureau de location, Samedi et dimanche, au Théâtre. 29 août—4

ZOUAVES! ZOUAVES!

Départ immédiat pour Manassas.

ON demande des hommes pour compléter le régiment des Zouaves, maintenant stationné à Manassas. Habillement, équipement, nourriture et loger sont fournis gratis.

Le bureau de recrutement est situé au No 25, rue CONTI.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1861. 25août

Vente à Moitié Prix

D'UN

Grand et magnifique stock de TAPIS, TOILES CIREES, NATTES, ABAT-JOURS, COUVERTURES DE TABLES, Couvertures de Pianos, Rideaux de dentelle, Rideaux de mousseline, Articles de ménage, &c.

Le MAGASIN DE TAPIS, RUE DU CANAL No 120, sera ouvert, SAMEDI, 31 du courant, et TOUT LE STOCK sera vendu à

Moitié Prix.

Nous appelons respectueusement l'attention du commerce sur ce stock, et il faut qu'il soit vendu avant le 1er septembre et quitter le magasin.

Souvenez-vous du numéro.

No 120, Rue du Canal.

28 août—tm30 A quatre portes de la rue Royale.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1861.

PAR acte pardevant S. Magner, notaire public en date du 20 du mois dernier, Monsieur A. E. LABALLE est chargé pendant mon absence d'une procuration générale. BERNARD AVEGNO.

24août—10f 33, rue Carondelet

AVIS!!!

PAR acte pardevant Théo. Guyol notaire public, M. GEORGE BINDER est chargé, pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, de ma procuration spéciale à l'effet de me représenter dans la succession de mon père Philippe Avegno Sr.

Nlle-Orléans, le 23 août 1861.

BERNARD AVEGNO.
Exécuteur testamentaire de la succession de Philippe Avegno Sr.

25 août—10f

A LOUER.

Au 1er octobre, garnies ou non garnies.

Deux maisons à double étage, nouvellement construites, ayant toutes les améliorations de l'époque actuelle, et toutes les conditions très convenables à des familles respectables.

Sera pareillement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de Phillippa, entre les rues Claiborne et Derbigny.

S'adresser à JOHN WATKINS, No 270 rue St Claude, ou à M. DE FUENTES & Co, 25 rue de la Vieille Levée.

AVIS.

LA société de FAYAN & CARHART dans cette ville, a été dissoute, d'un commun accord, le 1er du mois.

Thomas C. Fayan est dûment autorisé à régler les affaires de la société, et continuera les transactions d'habillements en gros, à l'ancien local, rue du Canal, No 72.

THOMAS C FAYAN,
THOMAS F CARHART.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1861.

Vermouth.

500 caisses, Picard & Co., en magasin et à vendre par A. COUTIN, 24 rue Bienville.

Absinthe et Kirsh.

200 caisses absynthe marque Kessler Dubied à Couvet Lacoultre. 100 caisses kirch marque Kessler Dubied, en magasin et en douane, à vendre par A. COUTIN, 24 rue Bienville.

Madère et Sherry.

UNE facture venant de London Docks, marques Dorine, Hero, et S. W. Raleigh, en magasin, à vendre par A. COUTIN, 24 rue Bienville.

Pas de Mercure!

MALADIES SECRETES.

Chez l'homme et la femme.

M. E GAUDOZ pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques.

Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.

INJECTION RICORD.

C'est avec cette injection que le Dr Ricord fait de si brillantes cures. En 3 ou 4 jours, la Gonorrhée chronique ou récente est guérie, ... quelques jours. Pharmacie coin Conti et Bourgogne.

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies anciennes ou syphilitiques, accidentelles, et celles causées par le MERCURE, telles que Plaies syphilitiques, Dartres, Ulcères, Ecrouelles, Carie des os, etc, etc.

F. GAUDOZ, encoignure Conti et Bourgogne

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs,
Salle No 15, Hôtel de Ville.
Nlle Orléans, 14 août 1861.

LE board des assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessement pour l'année 1861, et les copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du dit board, dans la salle No 15, Hôtel de Ville, des dites copies peuvent être vues et examinées par les habitants de la dite ville de la Nouvelle-Orléans et par les propriétaires de la dite ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le board des assesseurs annonce en outre qu'il se réunira à son bureau, salle No 15, Hôtel de Ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, le 20, le 21, le 23, le 24 et le 25 septembre 1861, pour revoir leurs assessements, à la demande de n'importe quelle personne qui se croira lésée. WM. SALOMON.

14 août—30j Secrétaire du Board des Assesseurs.

ECOLE PRATIQUE,

137, rue Dumaine, à l'ancien collège Audubon.

LA rentrée des classes est fixée à LUNDI prochain, 2 septembre.

Enseignement anglais, français, mathématiques et tenue des livres, dessin et musique.

Classes du jour de 9 à 3 heures. Cours du soir—leçons particulières.

CH. CARON,
Principal professeur de français et de mathématiques.
L. DEROCHE,
Professeur d'anglais et de musique.

INSTITUT FRANKLIN,

Pour les deux sexes,

368, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

LA rentrée des classes aura lieu lundi prochain 2 septembre. Les cours ont lieu de 7 à 3 heures. Le département des demoiselles est sous la direction d'une dame favorablement connue dans l'enseignement; un professeur d'anglais et de chant et une maîtresse de piano sont attachés à l'établissement.

Le Directeur T. A. WURTEMBERG.

J. R. Jaffray & Co.,

7, St MILDRED'S COURT,

Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans. 27 juill—4m

Tamarin! Tamarin!

100 barils tamarin frais, reçus par les derniers arrivages, et à vendre par F. SANCHO, No 278, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Vieux whisky Monongahela et Bourbon.

QUELQUES barils à vendre. S'adresser No 90, Passage de la Bourse.

NOIR ANIMAL—35 barils noir animal, gros grain, à vendre par B. TURPIN, 96 rue Vieille-Levée.

DIVERS—3 quarts et 15|2 Cognac de pas Champagne Vineyard propriétors 1858—25 do 20|2 do 1858—31 do 15|2 do 1859—15 do 1er 1859—44 do 1re pve Goldenburg, 1858—25 do 1858—5 do Gazetti, 1820—5 do Gautier frères, 1821—19 do 10|2 do 1840—35 do Rambouillet—... do vieux Cognac—... Champagne Crème ... Sauternes ... Clos Vougeot ... Bordeaux ... Truffes du Périgord ... Douane et en magasin à vendre par V. MAIGNAN, 17 rue St Louis.

HUITRES FRAICHES,

AUX AMATEURS—On reçoit tous les matins au poste d'huîtres de MIGUEL SANCHO, rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, des huîtres fraîches de Barataria et Pass-Christiane.

Les amateurs seront reçus convenablement et servis avec promptitude par M. Sancho. 27 août—6f

A vendre.

CHANGE sur Paris à courte échéance. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.

Nouvelle-Orléans, 26 août 1861. 27 août

Etablissement hydrothérapique DU SUD, Du Dr RANCE, A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1856 par le Dr Rancé, ... [illegible]

LE DR. RANCE

A changé le Dr. Kusenberg de la ... [illegible]

DR. ED. KUSENBERG,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Chapeaux, Bottes et Souliers.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

VENDREDI 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 60:

300 lots de marchandises telles que: indiennes, cotonnades, flanelles, mousselines de laine, draps, ... bottes et souliers, chapeaux, &c.

—AUSSI—

Un assortiment d'habillements. 29 août

Eaux-de-vie françaises, vermouth, vins, sardines, absynthe, thé, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 30 août, à 10½ heures, il sera vendu à l'encan, au No 96, rue Vieille-Levée—

35 futailles cognac Jean Hiz, en douane,
15 caisses vermouth P. Renon,
50 do sardines à l'huile de 1/4,
385 do vin rouge St Julien, Margaux, &c.,
12 do absinthe Suisse, L. Vyrein,
52 paniers champagne, qts et pts;
170 caisses bitter et schnapps,
45 do olives ...,
14 do thé noir,
60 do vermicelle et macaroni,
12 boîtes amandes à coques tendres,
100 caisses vin blanc Haut-Sauternes,
275 do vin rouge supérieur diverses marques.

Liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, papier à lettres, petits pois, ... 29 août

Eaux-de-vie française pour clore une consignation.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10½ heures, il sera vendu à l'encan, au No 95 rue Vieille Levée—

25 4 quarts eau-de-vie, "Buena Produce" famois;
de 4 huitièmes do do pâle;
do 4 quarts do do do;
do 5 demi pipes do do do.

Conditions—Comptant. 30 août

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 30, Passage de la Bourse.

Il sera vendu, jeudi 5 septembre 1861, à 11 heures du matin, à l'enseigne des rues Craps et Français—

3 bonnes vaches laitières prêtes à mettre bas, 1 taureau, 2 bons chevaux, une jument, une poulliche de 18 mois, ainsi que les ustensiles de la vacherie et la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

30 août

Mais—Mais—Mais!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 31 août 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu dans l'entrepôt Delta,

530 sacs maïs.

Conditions—Comptant. 30août

Boutique de Barbier à vendre.

PAR CHARLES FORSTALL, Encanteur.

SAMEDI, 31 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues St Pierre et Marais, le fonds d'une boutique de barbier bien achalandée—Conditions: moitié comptant, le reste en un billet à six mois, endossé à la satisfaction du vendeur. Les personnes désirant traiter à l'amiable sont priées de s'adresser dans la rue Baronne, No 120.

Pharmacie à vendre pour cause de maladie.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 30 août 1861, à 11 heures du matin, encoignure Union et Bons Enfants, sur les lieux—Une belle pharmacie bien assortie et bien achalandée. On invite les acheteurs à venir visiter la pharmacie avant la vente.

Conditions comptant. 27 août—3f

Succession de Yrtte Sans, femme de Simon Schowrin—No 18 300—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Habillements confectionnés, meubles, installations de gaz et magasin.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau No 74, rue de Chartres.

MARDI, 10 septembre 1861, à 10 heures, il sera vendu à l'encan public, à la dernière résidence de la défunte, No 164 rue Poydras entre Carondelet et Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. Bermudez juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 août 1861, le fonds de magasin contenant un assortiment d'habillements confectionnés, meubles, ... habits, chemises ... gilets ... caleçons ... armoires, bureaux, ... installation de gaz et magasin.

Conditions—Comptant sur adjudication.

27 août—30, 3 et 7 10

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de François Jartoux—No 17,393.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. MICHOT, Député-Greffier.

Succession de Elizabeth Ebberman—No 18,296.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel des mineurs, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Anthime LaBranche—No 18,261.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier.

Succession de A. Gardes—No 18,226.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier.

Diaz ... créanciers—No 15,970.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du failli, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le syndic, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour, A. DREUX, Député Greffier.

De l'autre bord du Lac.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer Pontchartrain TOUS LES JOURS, pour les susdites endroits, à l'arrivée du convoi de midi. Il partira de Covington à 4 heures et demie du matin. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.

P. A. SHAW, agent, Rue Front, Nos 25 et 26.

Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 12 heures et demie.

Liste des lettres françaises

Restant à la Poste le 30 août 1861.

A	
Alexandre Mme	Arceniaux, E
Arnaud, A	
B	
Barbe, Joseph	Bogard, Mr (Ursuline)
Blache, Ernest [2]	Bellory, François
Barbarus, Philippe	Blandine, Jules
Braud, M Mme	Berthaud, François
Blanchard, Jeanne	Bienvenue, Aristide
Bergner, Vve, pour Estelle	Boullemet, Virgil Mrs [2]
C	
Claverie, Vve P Mme	Choisy, M
Chaigneau, Mme	Charvia, Henri
Claiborne, Wm Mme	Crozier, Granville H
Chapine, Antoine	Connolla, Louis
D	
Dulliaux, Pauline Mrs [2]	Dupleix, Aldide Mme
Dorbas, St Cera	Dugas, Adlard Mme
Diver, Vve Eug. Mme	Dugas C Mrs [2]
Donbon, Mrs	Dumontier, Léonard
Doster, Bent Wm G [2]	Duberteand, V
Doster, E A	Dumila, Bernard
Duvernay, ... Paris	Dugoine, St Léon Mme
Dubos, A Mrs	
F	
Forneret, Jos Vve Mme	Fouchelmer, J
Foucaud, Vve Mme	Fortier, Charles E
G	
Gaillard, Raimond	Giroux, Joséphine Mlle
Garcia, Aug Marcellin	Gros, Louis
Glandier, Wm Mme	Gossy, Mathilde
Gros, F. Madame	Guérin, D, Guardinea
Gérard, Pierre	Guérin, dit Julien Boucher
H	
Hugonon, Mme	Hernandez, Joseph
Hattier, Charles	Hernandez, Michel
Haydel, Edward C	
J	
Jannery, Joseph	Jobin, Ladislaus Mlle
Jenève, François	Jourdan, Lud
Jeanney, Ambroise	Janneville, Gustave (4)
L	
Lafosse, Madame	Le Blanc, Anatole
Labatt, Caroline Mlle	Le Gros, M E Mme [2]
Lambert, Richard	Le Blanc, Joseph
Lacharite, David	Léonard, J
Lartigue, Julien	Legendre, Ulysse
Lafout, Hermanie Mme	Leloud, Estelle Mme
Lalle, Hector	Loos, Etienne Mrs
Lamonte, Pierre	Lambert, Joe Mme
Lambert, Amie Mrs	Lebet, P.
Labat, François	Lobre, Paul
Lestage, Joséphine Mme	
M	
Manchon, Cecilia Mme	Maissonet, A Mme
Mattéen, Michel	Mimmee, Casimir
Mailloux, Vve Mrs [?]	Monnier, Joseph
Magnol, A	Moreau, Louis
Mareau, L	Mondelli, Adolphe
Melville, D	Maneon, Mlle.
Marie, J A	
N	
Navarre, Bird	
P	
Patti, A Vocaliste	Pillé, L H
Peyton, Allen	Pinard, Aug
Picold, Arthur	
R	
Ramos, Clement	Rouis, Joaquin
Ramos, Henry	Rochereau, Albin
S	
Savoureau, Vve P Mme	Seaugura, Jean B Mme
St Armand, A	Schnebel & Charbonnet
Souby, Edward	
T	
Tricou, Henry	Thomas, R R
Tourade & Thomas	Tanglet, P J Mme
V	
Varville, Anais Mme	Voisinement, François
Verdon, Léon	

J. L. RIDDELL, P. M.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.

Nueva Orleans, el 30 de Agosto 1861.

1 Asereto, Felicia Mlle	8 Gonzales, A
2 Acebos, P	9 Ibarzabe, Miguel
3 Arroyo, Arthur	10 Bellingio, Pedro V
4 De Coc, José	11 Boroevick, G Mrs
5 Gaetano, Parpa	12 Dimmone, Juan
6 Garaffon, Agusto	13 Villeneuva, A Mrs
7 Gomez, F Cap.	

J. L. RIDDELL, P. M.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.

HENRY THOMAS Jr.
A. B. GRISWOLD.
WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Gender ont également un intérêt dans la maison.

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

ETATS CONFEDERES D'AMERIQUE vs CENT DIX TONNEAUX DE SEL, en déchargement du navire American Union. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 24.

Conformément à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en possession CENT DIX TONNEAUX DE SEL à bord du navire American Union, mouillé actuellement dans le Troisième District, au poteau—, et auquel les Etats Confédérés ont intenté un procès qui est en ce moment en litige à la Cour de District des Etats Confédérés. J'avertis par les présentes tous les propriétaires dudit sel, ou personnes ayant un prétendant avoir droit audit, de se présenter à la Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit district, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi à partir de cette date, afin de donner les raisons (s'il en a) pour lesquelles les dits sel ne seraient pas condamnés comme prise légale et vendus ainsi qu'il est demandé.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 21 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI 30 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—Le navire Marshal, ses gréements, apparaux, meubles et embarcations, de 1008 tonneaux, &c. Conditions, comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 24 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs. le navire John H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 5.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, Samedi 7 septembre 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le navire John H. Jarvis, ses gréements, apparaux, &c., du port de 740 57|95 tonneaux, actuellement au poteau de ce District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Chas A Farwell, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 19.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le troisième du navire Charles A Farwell ses apparaux, gréements, &c. (de 1,248 tonneaux 69|95).

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Ariel*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 18.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—le navire Ariel, ses gréements, apparaux, &c. (de 1,329 tonneaux 64|95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goélette *E. S. Janes*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 21.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—la goélette E S Janes, ses gréements et apparaux, &c. (de 251 tonneaux 33|95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Lemuel Dyer*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le bâtiment du navire *Lemuel Dyer*, ses gréements, apparaux, embarcations (de 777 tonneaux 49|95), &c. Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs la barque *Chester*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 12.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—la barque Chester, ses gréements, apparaux, &c. (de 190 tonneaux 87|95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *State of Maine*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 10.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le navire State of Maine, ses gréements, apparaux, embarcations &c. (de 756 tonneaux ...). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs le navire *American Union*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 20.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le navire American Union, ses gréements, apparaux, &c. (de 996 tonneaux 14|95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés

Bureau des Commissaires des emprunts confédérés.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 19 août 1861.

LES souscripteurs aux emprunts confédérés sont priés de venir en personne à cette Banque, retirer leurs bons et rendre les certificats émis par les commissaires.

Pour les soldats malades et blessés.

LE chirurgien général de l'armée Confédérée m'a demandé et, par mon entremise demande aux citoyens de la Louisiane, les articles suivants pour les soldats malades et blessés.

Chemises d'hôpital, literie, couvertures, mouchoirs de poche, bandages, morceaux de toile, amidon, gélatine, farine, tapioca, eau-de-vie, whisky, vin, porto et désinfectants.

Je me suis déjà adressé, dans un autre avis, aux chefs de familles et aux planteurs, et les prie de ne donner des couvertures. Je prie maintenant ceux qui voudraient fournir les articles mentionnés plus haut de les envoyer à mon agent M A B. James, rue du Magasin, No 37. Ils voudront bien les emballer et faire connaître le contenu des caisses ou des balles. "Le bed comforts" conviendront si l'on ne peut se procurer des couvertures.

(Signé) THOS O. MOORE.
Nouvelle-Orléans, 24 août 1861.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Nord.

Nouvelle Orléans, le 26 août 1861.

A partir de vendredi, le 30 août, le convoi de passagers du soir, de la Nouvelle-Orléans, et le convoi de passagers du jour, de Canton, seront supprimés. Le convoi de passagers de la Nouvelle-Orléans partira tous les jours à 7 heures A. M. et se reliera avec les convois du chemin du Sud et du chemin Mississippi Central.

DE RETOUR

Un train partira de Canton à 8 30 P. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 8 40 A. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

FONDERIE SHAKSPEARE,

No 206, RUE GIROD.

John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Smith

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens.

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, moulins à ... pièces pour moulins, grilles, façades en fer, colonnes, poêles pour mâtres, &c.

Travaux de fonderie dans tous les genres.

LOUISIANA ACADEMY

Rue Hôpital, No 79,

ENTRE ROYALE ET BOURBON.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ci-devant professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. ... un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix de pension varient de $5 à $10, selon la force des élèves.

PROFESSEURS

MM. E. D. Williams,—anglais, classes supérieures.
J. F. Williams—classes inférieures.
A. Ferrier—français.
G. Gesner—latin, grec et allemand.
E. Maro—espagnol.
Guibé—dessin.
T. Schoubelt—musique.
T. Roblin—escrime.

Des prospectus sont à la disposition des personnes qui en désirent.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

273..........RUE DAUPHINE..........27

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

INSTITUT St-CHARLES

MME MACE annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu LUNDI ... septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'Institution qu'on pourra se procurer dès le ... septembre, à ce bureau ou à l'Institution.

On trouvera dans le prospectus le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, les noms des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et autres conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACE doivent être adressées à la boîte No 2144, Nouvelle-Orléans.

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillons, Wilton et Bruxelles, ... dessins, ... drugget anglais de 3 à 24 pieds de large; nattes, ... pour tables.

Abat-jours, tapis et bagatelles d'escalier, tapis de ... et nattes de coco pour bureaux, couvertures de tables et de pianos, &c., &c. à bas prix.

A. BROUSSEAU & ...

VIN—100 barriques vin rouge supérieur pour ... 25 demi do vin blanc do ... 15 bordeaux do en magasin et à vendre par V. MAIGNAN, 17 rue St ...